

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 213

Artikel: Métiers féminins : la lingère

Autor: A.M. / Mürset, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258581>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quelque loisir journalier pour sortir et s'occuper de la chose publique. De plus, elle n'aura ni l'esprit lassé, ni le corps fatigué ; son énergie non diminuée lui permettra de travailler à son propre développement et d'être la compagne intellectuelle de son mari et de ses enfants.

Il m'est difficile de donner ici les prix des appareils que j'estime nécessaires, car ils diffèrent beaucoup suivant les pays. Ma maison comprend douze chambres et trois salles de bains. Notre compte mensuel de l'électricité employée à éclairer, à cuire, à nettoyer, à laver, à coudre, etc., ne dépasse pas cinquante francs. Il nous coûte plus cher d'obtenir la lumière que la force ; ainsi, chauffer un fer à repasser nous revient plus cher qu'actionner une machine à laver, à temps égal naturellement. Comme la ville de Toronto où j'habite n'est éloignée du Niagara que de quatre-vingt milles, la force électrique s'y obtient à bon marché, environ à vingt centimes par kilowatt-heure, jusqu'à une certaine consommation ; au-delà, le prix du kilowatt descend à dix centimes.

Edith LANG.

Métiers féminins

LA LINGÈRE.

Activité :

Le travail de la lingère consiste dans la confection de la lingerie pour dames, messieurs et enfants, et de divers objets de literie. Celle des blouses et tabliers rentre également dans ses attributions. Les matériaux employés sont les tissus de coton, de fil et de soie, ainsi que la flanelle.

Aptitudes :

La future lingère doit posséder une main souple et légère et une bonne vue, et être douée du sens de la forme et de la justesse du coup d'œil. Au goût pour la couture, il faudra qu'elle joigne l'agilité, le goût de la propreté, de l'ordre et de la minutie, et surtout beaucoup de patience. Ces qualités apparaissent souvent déjà à l'école. La nervosité, l'anémie, le manque de développement intellectuel rendent impropre à ce métier.

Possibilités d'apprentissage :

Les occasions sont nombreuses, qu'il s'agisse d'ateliers de petite ou grande importance ou d'écoles professionnelles, comme il en existe en bon nombre de villes. Les personnes qui ne désirent pas se vouer de façon permanente à la confection feront mieux de s'adresser aux petits ateliers. Ceux-ci ne donnent en général point ou peu de salaire aux apprenties. Les entreprises plus importantes paient fr. 5 à 15 par semaine, mais ont l'inconvénient de n'enseigner presque toujours qu'une partie du métier, tandis que les petits ateliers et les écoles professionnelles préparent pour toutes les branches et forment à un travail exact et consciencieux, tel qu'il est surtout apprécié dans les articles soignés. Le choix de l'apprentissage variera donc suivant les cas. A la campagne, en Suisse allemande surtout, on trouve des places d'apprenties chez de petites patronnes qui donnent la nourriture et le logement, et demandent de fr. 300 à 500 pour l'apprentissage.

Durée de l'apprentissage :

L'apprentissage dure en moyenne deux ans à deux ans et demi. Dans les écoles professionnelles, il faut compter trois ans. La formation professionnelle de la lingère se répartit comme suit :

1^{re} année : manement de l'outillage ; connaissance du matériel et de la façon de l'acheter ; travaux partiels, confection indépendante d'un objet de lingerie simple.

2^{me} année : Apprentissage des divers modes d'ornementation, prise des mesures, coupe d'après des patrons, coupe et confection de lingerie.

Possibilités d'engagement :

Une lingère bien formée ne trouvera pas facilement à se placer dans les petits ateliers qui occupent beaucoup plus d'apprenties que d'ouvrières. En revanche, elle aura sans difficulté de l'emploi dans un grand atelier comme ouvrière, coupeuse ou première. Elle peut aussi se placer dans un hôtel ou autre établissement, être femme

de chambre dans une maison particulière, ou vendeuse dans un magasin de blanc, travailler à domicile, aller en journée ou s'établir comme petite patronne. L'apprentissage de la lingerie est aussi la base et le premier degré de la vocation de maîtresse d'ouvrages manuels. Pour se rendre indépendante, il faut, suivant les circonstances, disposer d'un capital de fr. 1000 à 3000. Dans les grands ateliers, on peut arriver à une indépendance relative comme coupeuse ou première ouvrière.

Conditions de salaire :

Les salaires varient beaucoup. Pour une lingère sortant d'apprentissage, on peut regarder comme moyenne 3 à 3 fr. 20 par jour ; plus tard 3 à 3 fr. 50 ; 180 fr. par mois constituant un maximum. La directrice d'atelier reçoit 300 à 400 fr. par mois, mais c'est un emploi qui suppose une longue pratique du métier. Dans les maisons particulières, les journées se paient aujourd'hui de 4 fr. 50 à 6 fr., souvent 8 fr. dans les grandes villes, avec la nourriture en plus. Le travail à domicile est le plus mal rétribué, d'autant plus que l'ouvrière doit d'ordinaire fournir elle-même les petits accessoires de la couture. Le travail à forfait prédomine dans les grandes entreprises.

Maladies professionnelles :

Lorsqu'elles sont de constitution délicate, les lingères souffrent souvent d'anémie, de maux nerveux et de troubles de l'abdomen. La faiblesse de la colonne vertébrale entraîne quelquefois des déviations lentes. Le danger d'accident n'entre pas en ligne de compte.

Organisations professionnelles :

Associations patronales : Union féminine suisse des arts et métiers (Schweizerischer Frauengewerbeverband), avec sections dans plusieurs villes et cantons ; Association des industries de la lingerie et de la confection.

Associations ouvrières : Association suisse des ouvriers du vêtement et du cuir ; Association suisse des ouvriers de l'industrie textile.

Résumé :

Comparée aux autres professions féminines, celle de la lingère a l'avantage de pouvoir être exercée conjointement avec la tenue du ménage, ou même seulement pour les besoins de celui-ci. La lingère peut donc utiliser ses connaissances dans n'importe quelle situation ; aussi cette habileté des ménagères dans les travaux de lingerie constitue évidemment une concurrence défavorable pour l'ouvrière en lingerie qui vit de son travail. Enfin ce métier, tout en convenant aux jeunes filles laborieuses et bien douées, n'est en général pas suffisamment rétribué pour assurer complètement l'existence ; à moins qu'on n'arrive à être directrice ou que l'on n'accepte une place de femme de chambre ou de vendeuse. L'industrie de la confection et surtout la diffusion du travail à domicile, qui occupe de préférence des ouvrières mi-qualifiées, font souvent obstacle au succès des ouvrières qualifiées ou des petites patronnes.

A. M.

(Office central des Professions féminines.)

* * *

Nous avons reçu la lettre suivante :

Zurich, 4 juin 1925.

Mademoiselle,

Permettez-moi de vous signaler une petite erreur dans la traduction du petit article sur la formation des cuisinières paru dans le numéro du 29 mai du *Mouvement Féministe*.

Ce n'est pas la « Société hôtelière suisse », mais la « *Société suisse des cafetiers et restaurateurs* » (nicht der schweiz. Hotelierverein, sondern der schweiz. Wirteverein), qui a introduit ce nouveau contrat d'apprentissage pour cuisinières. Evidemment il y a une quantité d'hôteliers qui font également partie de la Société des cafetiers et restaurateurs, et par conséquent un apprentissage peut s'accomplir ou dans un hôtel ou dans un restaurant.

Veillez agréer, Mademoiselle, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Office suisse pour les professions féminines.
La Secrétaire : A. MÜRSET.